

DÉCISION N° 566 / 2025

confiant mandat spécial à Monsieur Patrick THIL

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de l'Eurométropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz,

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Patrick THIL, Conseiller délégué de l'Eurométropole de Metz, pour se rendre à Paris, pour participer au Conseil d'Administration et à un bureau de la ROF (Réunion des Opéras de France) qui se tiendront le 17 septembre 2025.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Fait à Metz, le **11 5 SEP. 2025**

Le Président

A blue ink signature, appearing to be "FG", written over a horizontal line.

François GROSDIDIER
Maire de Metz
Conseiller Régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20250915-Decis566-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

